



Carte électorale

Vous avez reçu votre carte électorale à Brest et des erreurs sont inscrites. Vous pouvez demander la correction auprès de l'INSEE.

Vous avez reçu votre nouvelle carte électorale et vous constatez des erreurs?

Si vous constatez des erreurs sur votre état civil (noms, noms d'usage, prénoms...), vous pouvez faire une demande de correction d'état civil auprès de l'INSEE :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454> ↗

Les accueils (mairies de quartier et hôtel de ville) ne peuvent plus modifier l'état civil d'un électeur sauf la modification du nom d'usage.

Si vous êtes né à l'étranger, merci de contacter le service Elections qui vous guidera dans la réalisation de votre démarche.

FAQ - Questions fréquemment posées

Affichage des résultats 1 à 3 sur 3 au total.

CARTE D'ÉLECTEUR ET JUSTIFICATIFS D'IDENTITÉ

Comment recevoir une carte d'électeur ?

Seuls les électeurs inscrits depuis les élections Européennes, ou ayant déclaré un changement d'adresse recevront une carte. Les autres électeurs ont tous reçu une carte en avril 2019.

CARTE D'ÉLECTEUR ET JUSTIFICATIFS D'IDENTITÉ

Quels documents d'identité peut-on présenter au moment du vote ?

Pour justifier son identité, il faut présenter au choix une carte nationale d'identité, un passeport, un permis de conduire, une carte vitale avec photographie, ...

Carte nationale d'identité et passeport périmés sont acceptés.

CARTE D'ÉLECTEUR ET JUSTIFICATIFS D'IDENTITÉ

Que faire en cas de perte de carte d'électeur ?

La carte d'électeur n'est pas obligatoire pour voter. Aucun duplicata ne vous sera délivré.

Vous devez attendre l'édition des nouvelles cartes. En avril 2019, chaque électeur recevra une nouvelle carte.

Le précédent renouvellement de carte a été fait en mars 2017.



Votre question n'a pas trouvé de réponse ?
Contactez-nous !

[POSER UNE QUESTION](#)

Dernière mise à jour le : **11 février 2020**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30